



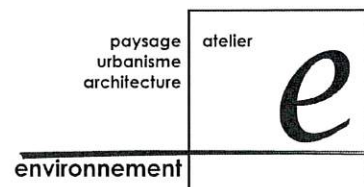
Commune de Néviau

(Aude)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Annexes sanitaires

Elaboration PLU	11-07-2017	12-02-2019	17-05-2019	26-11-2019	8.5 <i>suite</i>
Elaboration POS	19-12-1983	05-12-1985	05-03-1990	03-07-1990	
Procédure	Prescription	Délibération arrêtant le projet	publication	Approbation	



DEPARTEMENT DE L'AUDE

LE GRAND NARBONNE

COMMUNE DE NEVIAN



ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

**ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
DOSSIER APPROUVE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Novembre 2019

AZUR *environnement*

SOCIETE D'ETUDES en eau, assainissement et environnement

SARL au capital de 23 629,60 €, RCS Narbonne 429 169 188, APE 7112B.

Siège social ZAC Réveillon, 29 rue des Cisterciens, 11 100 NARBONNE

tel : 04 68 32 11 34, fax : 04 68 65 18 36, azurenvironnement@orange.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

**Département de
L'Aude**

**Arrondissement de
NARBONNE**

**Canton Narbonne
Ouest**

Date de convocation :
20/11/2019

Date d'affichage :
20/11/2019

N° 29

Objet :
Approbation du zonage
d'assainissement de la
Commune de Néviau

Date de transmission en
Sous Préfecture :

2 9 NOV. 2019

Date de publication :

2 9 NOV. 2019

Accusé de réception en préfecture
011-211102645-20191126-DE-2019-029-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019

Commune de NÉVIAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Magali VERGNES, Maire.

Étaient présents : ANTON Cyril, BANO Francine, BASTÉLICA Jean-Pierre, GENE Jean-Marc, GUILLON Marie-Jeanne, LAZÈS Paul, OLIVE Geneviève, POULAIN Paul, SENTOST Gilles et VERGNES Magali.

Absentes excusées : BAZY Aurore et DOLS Magali (pouvoir à VERGNES Magali).

Madame BANO Francine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers	Vote	
En exercice :	12	Pour : 11
Présents :	10	Contre : 0
Suffrages exprimés :	11	Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2224-10,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1331-1 et suivants,

Vu la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 et la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006,

Vu l'arrêté municipal n° 12/2019 en date du 17 mai 2019 prescrivant l'enquête publique unique portant sur le projet de PLU arrêté et le zonage d'assainissement,

Vu la décision n° E1900047/34 en date du 9 avril 2019 du Tribunal Administratif de Montpellier relative à la désignation de Monsieur Emmanuel NADAL, en tant que commissaire enquêteur,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable avec recommandations du commissaire enquêteur,

Vu le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse de la commune,

Considérant que l'article L2224-10 du CGCT prévoit que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Considérant que la réalisation d'un zonage d'assainissement a été rendue nécessaire dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique unique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Où l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Article 1 : décide d'approuver le zonage d'assainissement et la carte des zones d'assainissement collectif et non collectif, telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : dit que le zonage d'assainissement sera annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2019,

Article 3 : Indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

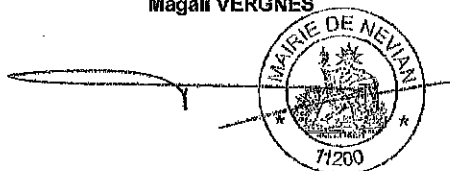
Article 4 : Informe que le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public en mairie de Névilan aux jours et heures habituels d'ouverture,

Article 5 : autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme

Le Maire,
Magali VERGNES



Accusé de réception en préfecture
011-211102645-20191126-DE-2019-029-DE
Date de télétransmission : 29/11/2019
Date de réception préfecture : 29/11/2019



DEPARTEMENT DE L'AUBE
Commune de Nidun

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
- Village -

LEGÈRE
- Zone d'assainissement collectif

Structure existante
- Zone classée non assainie

A Zone générale
Ap Zone agricole, bruyère, écoparc
N Zone naturelle
Ua Zone urbaine Essig ancien
Uba Zone urbaine Habitat
UE Zone urbaine Equipement urbain
UA Zone urbaine Activité
UMa Zone urbaine Mixte
AU Zone Urbaine réhabilitation et nouvelle
ABc Zone Urbaine Artisanat

Spécificités zones spéciales
- Zone Urbaine Mixte

AZUR
Assainissement
2019